

OBJET : AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE À LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE AVEC ALLIANCE PRÉVENTION

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	62
Présents et représentés	:	76
Votants	:	76

Le mercredi 18 novembre 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 12 novembre 2020, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, Espace Liberté - 1, Avenue du Général de Gaulle - 91300 MASSY

DELEGUES PRESENTS

Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Madame	Alexia	PERRIN	Commune de Longjumeau
Monsieur	Bernard	XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis

Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur	Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Madame	Hélène	BACH	Commune de Massy
Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Monsieur	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur	Hakim	SOLTANI	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame	Elisabeth	DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Shirley	LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur	Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Madame	Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Jean-Paul	MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame	Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Madame	Françoise	FERNANDES	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER donne pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Madame Irène BESOMBES donne pouvoir à Monsieur Jean-François VIGIER
Monsieur Olivier BOUCHE donne pouvoir à Monsieur Nicolas SAMSOEN
Monsieur Michel BOURNAT donne pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER
Madame Catherine LANSIART donne pouvoir à Monsieur Igor TRICKOVSKI
Madame Caroline LAVARENNE donne pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER
Madame Françoise MARHUENDA donne pouvoir à Monsieur Igor TRICKOVSKI
Madame Délila M'HENNI donne pouvoir à Monsieur Lodovico CASSINARI
Monsieur Christian LARDIERE donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
Madame Michèle FRERET donne pouvoir à Monsieur Pierre OLLIER
Madame Hawa NIANG donne pouvoir à Monsieur Mustapha MARROUCHI
Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à Monsieur Hakim SOLTANI
Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
Monsieur Richard TRINQUIER donne pouvoir à Madame Françoise FERNANDES

DELEGUES ABSENTS

Madame Sarah JAUBERT Commune des Ulis

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Vincent DELAHAYE

Objet : AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE À LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE AVEC ALLIANCE PRÉVENTION

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Monsieur Nicolas SAMSOEN.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°83-08 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, version consolidée du 21 novembre 2016 ;

VU la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'action sociale et de santé ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;

VU l'ordonnance n°2005-1477 du 1er décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico sociaux ;

VU le décret n°2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de création, de transformation et d'extension des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU la délibération du Conseil départemental n°2010-02-0008 du 21 juin 2010 portant adoption du plan d'actions départemental pour la prévention spécialisée ;

VU la délibération du Conseil départemental n°2015-02-0001 du 26 janvier 2015 portant adoption des orientations départementales 2015-2016 pour la prévention spécialisée et conventions s'y rapportant ;

VU la délibération du Conseil départemental n°2015-00-0007 du 22 juin 2015 lui donnant délégation pour les décisions portant sur les crédits de subvention, participation et contribution financière inscrits au budget départemental, et le cas échéant, approbation des conventions correspondantes et de leurs avenants ;

VU la délibération du Conseil départemental n°2017-03-0008 du 27 mars 2017 portant adoption des nouvelles orientations départementales relatives à la prévention spécialisée ;

VU la délibération n°2017-152 du Conseil communautaire du 28 juin 2017 notamment sur la prise de compétence supplémentaire « prévention spécialisée » ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur ;

Délibération n° 2020-341

VU la délibération n°2017-390 du Conseil communautaire du 20 décembre 2017 notamment approuvant la convention 2018/2020 fixant la dotation du CD91 et la subvention de la CPS ;

VU le projet d'avenant de prolongation et de modification de périmètre d'intervention à la convention ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. APPROUVE les termes de l'avenant de prolongation d'une durée d'un an (janvier 2021 à décembre 2021), et de modification de périmètre de la convention d'objectifs et de moyens signée avec le Conseil départemental de l'Essonne et l'association de prévention spécialisée Alliance Prévention ;
2. DECIDE d'attribuer une subvention de 90 867 euros ;
3. AUTORISE le Président à signer l'avenant de la convention, ainsi que tout document afférent éventuel ;
4. DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année concernée - 2021, fonction, chapitre et article nécessaire.

Fait et délibéré le mercredi 18 novembre 2020

Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau
G d L
Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (60 VOIX)

60 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Madame Irène BESOMBES, Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Monsieur Olivier BOUCHE, Madame Muriel DORLAND, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Michel BOURNAT, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Catherine LANSIART, Madame Caroline LAVARENNE, Madame Florence NOIROT, Madame Lucie SELLEM, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Madame Françoise MARHUENDA, Madame Délila M'HENNI, Monsieur Christian LARDIERE,

Délibération n° 2020-341

Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Catherine GAILLARD, Madame Sandrine GELOT, Madame Alexia PERRIN, Monsieur Bernard XAVIER, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Vincent DELAHAYE, Madame Michèle FRERET, Madame Hélène BACH, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG, Monsieur Pierre OLLIER, Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU, Monsieur Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Claude PONS, Monsieur Didier PERRIER, Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Pierre COSTI, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND, Madame Delphine PERSON, Monsieur Mokhtar SADJI, Madame Catherine VITTECOQ, Monsieur Michel SENOT, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, Monsieur Jean-Paul MORDEFROID, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE, Madame Nathalie PLUMAIL, Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Richard TRINQUIER

7 CONTRE : Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Madame Karine GREMION, Monsieur Dominique LACAMBRE, Madame Rafika REZGUI, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE

9 ABST. : Monsieur Clovis CASSAN, Monsieur Lodovico CASSINARI, Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Madame Martine CHARVIN, Madame Elisabeth DELAMOYE, Monsieur Philippe ESCANDE, Monsieur David ROS, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Vincent HULIN

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20201118-lmcl32693-DE-1-1

Date AR Préfecture :

26/11/20

- Affichée / Publiée le *26 novembre 2020*

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.